

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/4fcbb460-fd73-42e4-bfcc-b667b82e0297>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/4fcbb460-fd73-42e4-bfcc-b667b82e0297> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Moulin Paul](#)

Date de soutenance : 21-12-2023

Directeur(s) de thèse : [Plessix Benoît](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#)

Ecole doctorale : [École doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

Mots-clés libres : Droit administratif, Acte administratif unilatéral, Service public, Contrat administratif, Action publique, État, Souveraineté, Sécurité juridique, Pouvoir de l'Administration, Administration publique

Mots-clés :

- Droit administratif - France
- Actes unilatéraux - France
- Administration publique - Droit - France
- Contrats administratifs - France
- Politique publique - Droit - France
- Souveraineté - Droit - France
- Sécurité juridique - France
- Administration publique - Droit - France


Résumé : Le principe de mutabilité a été dégagé par Louis Rolland dans les années 1930 au titre d'une des trois lois essentielles qui gouvernent les services publics. Depuis, on doute de son autonomie, notamment vis-à-vis de la continuité, de son champ d'application, souvent réduit au service public ou aux contrats administratifs, de sa valeur normative, jusqu'à son nom lui-même. Pour surmonter ces difficultés, cette thèse avance une conception transversale, normative et purement formelle du principe de mutabilité, qui signifie que l'Administration doit pouvoir modifier l'ordonnement juridique. Pour en justifier le bien-fondé, elle montre que la mutabilité des actes administratifs unilatéraux et contractuels découle de la théorie de la souveraineté et en prolonge les exigences sur la structure du pouvoir de l'État en droit administratif. Le principe de mutabilité, refondé par les théories du service public, connaît actuellement un nouvel essor avec la réactivation du modèle classique d'État et la nécessité pour lui de répondre rapidement et efficacement aux défis économiques, sociaux et environnementaux. Pour mieux maîtriser cette extension, la thèse recommande d'améliorer le contrôle des mesures ne correspondant pas aux objectifs d'intérêt général préalablement définis. Elle suggère également de retravailler l'équilibre entre la mutabilité et la sécurité juridique pour permettre aux autorités publiques de réaliser les adaptations qui s'imposent, tout en protégeant au mieux les droits des administrés et en sécurisant leurs investissements. Ainsi le principe de mutabilité apparaît comme un principe d'avenir en droit administratif.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2023ASSA0076
Type de ressource : Thèse
